

Déclaration liminaire au groupe de travail du 02/09/2016

Monsieur le Président,

Nous vous remercions de nous associer à ce groupe de travail relatif à la création de la Recette Interrégionale de MEDITERRANEE.

Pour Solidaires Douanes, la fermeture des RR est un crève-cœur. Dans l'interrégion un vivier d'agents motivés et compétents vont devoir quitter leur poste car ils ne souhaitent pas aller travailler à MARSEILLE.

Nous avons cru comprendre que l'effectif cible de la RI a été fixé à 46 agents. Nous notons que les documents de travail ne font pas apparaître l'organisation du futur service. Nous avons toutefois cru comprendre qu'en sus du poste d'administrateur était prévu un poste d'adjoint qui serait proposé à un DSD. Cela nous semble largement surdimensionné. À une époque où l'on demande constamment à l'État de réduire la voilure, il nous semble que cette proposition frôle l'indécence.

Nous souhaitons également vous interpeller sur le projet de fermeture de la RR de BASTIA. Nous avons lu que le DRFIP de CORSE avait fait part de son assentiment. Nous notons toutefois que la moitié des sommes collectées par la RR de BASTIA est reversée à la collectivité territoriale de CORSE dont la majorité politique est, rappelons-le, autonomiste depuis les dernières élections. Ces sommes seraient donc à l'avenir collectées par la RI. Cela ne pose-t-il pas de problème ? Par ailleurs, comment seront gérés physiquement les fonds issus des affaires de MOD ? La fermeture de la RR de BASTIA nous semble par conséquent périlleuse et nous pensons qu'il est plus que souhaitable de demander à la DG de reconsidérer sa position à ce sujet.

Concernant la réaffectation sur place des agents des RR fermées, nous insistons sur la nécessité de recueillir le plus en amont possible les desiderata des collègues et de geler les postes d'accueil de ces agents en attendant la fermeture de leur RR (affectation d'agents de Paris-spécial). La DG est favorable à cette solution. Solidaires Douanes l'est également aussi bien en termes de gestion du personnel que de soins apportés aux dossiers.

Mais en attendant 2018, les RR devront continuer de fonctionner. Celle d'AIX est au bord de l'asphyxie en raison de l'arrivée fin 2015 des dossiers de navigation et taxe sur les passagers pour les espaces maritimes protégés en provenance de Marseille. Cette surcharge de travail s'est faite à effectifs constants. Le transfert des CI de la DR de Marseille s'était aussi fait à effectifs constants en octobre 2009. Il convient selon nous d'augmenter les effectifs de référence de la RR d'AIX si l'on veut éviter de mauvaises surprises lors du transfert des dossiers vers la RI en mars 2019.

Nous nous questionnons sur la formation des collègues de la RI en matière de TGAP et de CI. Ces matières sont techniques et peu de collègues de NICE et d'AIX, voire aucun, ne suivra son poste à MARSEILLE. Qu'avez-vous prévu à ce sujet ?

Nous souhaitons également vous interroger sur l'état d'avancement des différents projets de la DG en matière de transfert des marchandises saisies des RR vers les POC, de réécriture de l'instruction cadre sur les ANV de 2012 afin d'en faciliter l'usage et d'alléger le nombre de RAR.

Concernant les locaux de la future RI, nous souhaiterions savoir si les conditions liées aux mètres carrés par agents pourront être respectées et si les open-space qui existent actuellement à MARSEILLE seront conservés, cette solution nous semblant peu propice à un travail optimal.